



S' INSTALLER PAYSAN : APPRÉHENDER LES ENJEUX ET CONSTRUIRE SON PROJET - 4 JOURS -

Parce qu'une installation en agriculture paysanne est un engagement important pour soi et sa famille, il est nécessaire de se poser les bonnes questions avant de se lancer et d'avoir toutes les informations importantes sur les différents statuts.

Au programme:

- Statut Social: les seuils de la MSA, prestations, cotisations sociales, pluriactivité, statut du conjoint...
- Statut juridique: formes individuelles et collectives
- Statut fiscal: réel et micro BA, bénéfice agricole; assujettissement à la TVA
- Les aides financières possibles
- Trouver du foncier: louer, acheter, s'associer, la gestion du foncier agricole
- Visite d'une ferme
- Définition de votre projet d'installation et de votre parcours pour atteindre votre objectif.

Intervenantes:

Laurence MORIN, conseillère entreprise de la MSA
Laetitia BRUSAUD, animatrice ADEAR 65
Erwin DARAGNES, animateur ADEAR 65

Ne pas jeter sur la voie publique



2, 9, 12 et 16 octobre 2023



Benqué (Salle des fêtes)



9h00-12h30
13h30-17h



Prévoir un pique-nique



Chef.fe d'exploitation
Cotisant.e solidaire
Porteur.euse de projet



100€ pour les non adhérents à Vivéa
(possibilité de payer en plusieurs fois)



BULLETIN D'INSCRIPTION

S' INSTALLER PAYSAN : APPRÉHENDER LES ENJEUX ET CONSTRUIRE SON PROJET

DATE : 2, 9, 12 et 16 octobre 2023

NOM :

PRÉNOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

.....

CP :

COMMUNE :

TÉL:

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE (exigée par VIVEA):

PRÉCISION SUR VOTRE STATUT :

Cotisant solidaire Chef d'exploitation

Porteur de projet

Autre, précisez:

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION :
Quelles sont les pratiques et expériences que vous souhaitez acquérir?

.....
.....

J'autorise l'ADEAR 65 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage

J'ai pris connaissance des conditions Générales.

Fait à:

Le:

Signature :

INSCRIPTION :

Veillez retourner le bulletin d'inscription à l'adresse suivante:



ADEAR65
21 rue des Thermes
65200 Bagneres de Bigorre

Pour plus de renseignements:
confadear65@orange.fr
05 62 95 30 29
06 07 26 81 89



ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

N° d'activité: 736500712655

COÛT ET PRISE EN CHARGE : Le coût de la formation est de 100€ pour les 4 jours. L'adhésion à l'association sera demandée le jour de la formation (30€/an). Le repas et les frais de déplacement sont à la charge des stagiaires.

CONDITIONS GÉNÉRALES :

- Les sessions sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarche d'installation;
- Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (dates, horaires, lieux, intervenants, programme détaillé) sont communiquées aux participants au moins 5 jours avant le démarrage de la formation
- Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant
- En cas d'annulation de la part du stagiaire moins de 48h avant le début de la formation, hors cas de force majeure, le chèque de caution sera encaissé.

Crédit d'impôt : si vous êtes au régime d'imposition au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités de fin de formation :

Une attestation de participation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

- Mode d'évaluation : Fiche d'autoévaluation et questionnaire de satisfaction globale

Ne pas jeter sur la voie publique